

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

### ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN DE LA MISSION LOCALE MOYENNE VALLÉE DU RHÔNE CENTRE ARDECHE

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le mercredi 29 mai 2024 à 16h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 30 avril 2024.

Présent(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Patrick FRANCOIS, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, Mme Isabelle MASSEBEUF (Suppléante de M. Gilbert MOULIN), M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Gérard GRIFFE, M. Fabrice LARUE, M. Pierre MAISONNAT, M. Grégory MAZET, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA.

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, M. Michel VILLEMAGNE, M. Brice THIBAUD, M. Frédéric JACOUTON, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 21  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
○ Pour : 32  
○ Contre : 0  
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales et notamment sur l'article L. 5721-2 ; l'article L.5721-2 du CGCT modifié par l'article 49 de la loi du 27 février 2002 ;

**Vu**, les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 et notifiés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;

**Vu**, le devis Numérian signé n° DEV6262, signé par la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche ;

La Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche a entériné son adhésion au Syndicat Mixte Numérian lors de la signature du devis n° DEV6262.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver sa demande d'adhésion conformément aux statuts du Syndicat Mixte NUMÉRIAN.

Il est annexé à la présente délibération :

- Annexe 1 : Devis Numérian n° DEV6262 signé par la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche,
- Annexe 2 : La liste des membres adhérents actualisée au 29 mai 2024.

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion de la Mission Locale moyenne Vallée du Rhône Centre Ardèche.**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 29 mai 2024,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**